



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A195

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°2 - Budget Annexe des Transports publics urbains

Le 14 octobre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase municipal de Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe - BACHI Abbassia - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BERNARD Christine - BONTHOUX Odile - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUEIX Roger - LAFON Henri - LAGIER Robert - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MALLIE Richard - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MEÏ Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BURLE Christian suppléé par MAUNIER André - FREGEAC Olivier suppléé par ARCAMONE Thomas

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - AUGÉY Dominique donne pouvoir à MALAUZAT Irène - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine - SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane - TERME Françoise donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - ZERKANI Karima donne pouvoir à SUSINI JULES

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille - BORELLI Christian - BOYER Raoul - FILIPPI Claude - LEGIER Michel - PEREZ Fabien

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : **Décision Modificative n° 2 – Budget Annexe des Transports Publics Urbains**
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'adopter la Décision Modificative n°2 relative au Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2014 afin de procéder à des ajustements et régularisations.

Exposé des motifs :

Le 19 décembre 2013 le Conseil de Communauté a créé et adopté le Budget principal du Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2014.

Le 3 juillet 2014, le Conseil de Communauté a adopté le Budget Supplémentaire pour le Budget Annexe des transports Publics Urbains.

Il convient aujourd'hui de préparer la décision modificative n°2 afin **de procéder aux ajustements et régularisations**, en fonctionnement et en investissement.

1- Section de fonctionnement

L'assiette de cotisation au versement transport étant uniquement constituée par la totalité des salaires bruts des entreprises de plus de 9 salariés, et compte tenu du contexte économique, la Direction a revu à la baisse ses prévisions de recettes du Versement transport (- 820 K€).

Cette perte de recettes est compensée par une diminution des dépenses portant sur les contrats de prestations de services et les dépenses imprévues.

Cette décision modificative permet également d'intégrer le résultat de clôture du SITUBMP (+ 210.000 €), et sa rétrocession aux communes de Gardanne et de Gréasque.

2 – Section d'investissement

L'équilibre de la section d'Investissement s'établit à – 900 K€ compte tenu des restitutions proposées.

Il s'agit de procéder à une re-ventilation des crédits prévus entre opérations et de les ajuster pour celles qui ne seront pas réalisées avant la fin de l'année.

Les points importants à noter sont les suivants :

- Pôle d'échange de Simiane :	- 100.000 €
- Parc Relais Malacrida :	- 400.000 €
- Couloir bus centre ville :	+ 250.000 €
- Couloir bus Malacrida :	- 150.000 €
- Pôle d'échange Plan d'Aillane :	- 350.000 €
- BHNS Ligne A :	- 150.000 €

Compte tenu de ces ajustements, le volume d'emprunt est réduit de 900 K€

La Décision Modificative N° 2 s'équilibre donc comme suit :

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à

- 610.000 €

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à

- 900.000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11 ;

VU la délibération n°2013_A224 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 relative au vote du Budget Primitif 2014 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2014 ;

VU la délibération n°2014_A128 du Conseil communautaire du 03 juillet 2014 relative au vote du Budget Supplémentaire du Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2014 ;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de gestion en date du 11 septembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 25 septembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Décision Modificative n°2 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2014 telle qu'elle vous est présentée ci-après :

DM 2 – 2014 Budget annexe TPU

FONCTIONNEMENT

SERVICE	IMPUTATION		LIBELLE OPERATIONS	MONTANT				
	chapitre	nature		Dépenses	Recettes			
6A - Gestion Opérationnelle des Déplacements								
<i>Dépenses</i>								
-285 000,00	65					6574	Subvention Association	5 000,00
	67					6718	Autres charges exceptionnelles	210 000,00
	11					611	Contrats de prestations de services	-500 000,00
<i>Recettes</i>								
-610 000,00	73	734	Versement transport		-820 000,00			
	77	7718	Autres recettes exceptionnelles		210 000,00			
6B - Infrastructures								
<i>Dépenses</i>								
-325 000,00	.022	.022	Dépenses imprévues	-325 000,00				
			TOTAL	-610 000,00	-610 000,00			

INVESTISSEMENT

SERVICE	IMPUTATION			LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Opération Astre	Chapitre	Nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances						
<i>Recettes</i>						
<i>-900 000,00</i>		16	16441	Emprunt		-900 000,00
6B - Infrastructures						
<i>Dépenses</i>						
<i>-900 000,00</i>						
	532	21	21728	Autres terrains – PE Simiane	-100 000,00	
	642	21	2128	Autres terrains – PR Malacrida	-400 000,00	
	643	21	2128	Autres terrains – Couloir Bus CV	250 000,00	
	649	21	21728	Autres terrains – Couloir Bus Malacrida	-150 000,00	
	652	21	2128	Autres terrains – PE Plan d'Aillane	-350 000,00	
	665	21	21728	Autres terrains – BHNS Ligne A	-150 000,00	
				TOTAL	-900 000,00	-900 000,00

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°2 - Budget Annexe des Transports publics urbains

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	6
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41
Pour	80
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte – Lenfant Gaëlle – POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

22 OCT. 2014